

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20230120-lmc126772-DE-1-1

Date de télétransmission : 25 janvier 2023

Date de réception : 25 janvier 2023

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

République Française

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 20 JANVIER 2023

DELIBERATION N° 27

POLITIQUE SPORTS ET JEUNESSE - JEUX OLYMPIQUES PARIS 2024

⌘⌘⌘⌘

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 qui se tiendront en France du 26 juillet au 11 août et du 28 août au 8 septembre représentent une aventure exceptionnelle dans laquelle le Département s'engage ;

Considérant que le Département a notamment pour ambition de promouvoir les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 auprès de tous les publics, de soutenir les athlètes Olympiques et Paralympiques des Alpes-Maritimes qui seront engagés aux Jeux de Paris 2024 au travers de son Team 06 et également de participer à la dynamique territoriale engagée par « Paris 2024 » autour de l'organisation de plusieurs actions d'envergure ;

Vu la délibération prise le 3 février 2020 par la commission permanente, approuvant la démarche de labellisation « Terre de Jeux » Paris 2024, valorisant l'ambition du Département de promouvoir les Jeux sur son territoire ;

Vu la délibération prise le 23 mai 2022 par l'assemblée départementale, approuvant le partenariat financier avec le comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques pour le passage de la flamme olympique dans les Alpes-Maritimes ;

Vu la délibération prise le 20 janvier 2023 par l'assemblée départementale, approuvant la politique départementale en faveur du sport et de la jeunesse pour l'année 2023 ;

Vu le rapport de son président, proposant d'approuver :

- la présentation des actions du département en lien avec les Jeux de Paris 2024 ;
- la création du TEAM 06 – Paris 2024 ;
- la mise en place de l'action « faites vos Jeux ! » auprès des collégiens du Département ;

Après avoir recueilli les avis favorables des commissions Sport, jeunesse et devoir de mémoire et Finances, interventions financières, administration générale et SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) Concernant le Team 06 – Paris 2024 :

- d'approuver la création et la mise en place du Team 06 - Paris 2024 composé d'athlètes licenciés dans le département, qui pratiquent les disciplines olympiques ou paralympiques au plus haut niveau international, étant précisé qu'un dispositif d'aide sera mis en place selon la réglementation relative à la mise en œuvre de la politique en faveur du sport et de la jeunesse présentée dans une autre délibération ;

2°) Concernant l'opération « faites vos Jeux ! » dans les collèges :

- d'approuver la création du dispositif consacré aux collégiens « faites vos Jeux ! – Paris 2024 » proposant, en lien avec le Musée national du sport, des visites, des ateliers, des expositions hors les murs ou encore une mallette pédagogique consacrée à la thématique ;

3°) de prendre acte que les crédits nécessaires seront prélevés sur les disponibilités du chapitre 933, programme « Subventions sportives » du budget départemental.

Signé

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental